



Enquête publique modification N° 3 PLU

À partir de didier garciabrewer

Date Mer 25/09/2024 21:59

À Mary Weber

Bonjour Madame L'Enquêteur publique,

Je suis propriétaire en indivision 100 chemin de Préjugé, notre maison a un mur directement mitoyen de la parcelle récemment acquise par Patrimoine La Languedocienne.

En septembre 2021 ma mère m'a informé d'un projet de logement pour personnes âgées.

Ce projet me paraissait mieux adapté à l'environnement du centre ville, de part sa moindre densité.

Je m'oppose fermement au projet actuel qui prévoit l'édification d'un immeuble de deux étages à seulement 4 mètres de mes fenêtres. Avec mes voisins et les autres riverains, nous nous mobiliserons pour préserver la tranquillité du centre de Seysses. Voici les principaux points de notre opposition :

- Refus de la modification n°3 du PLU.
- Refus de la bétonnisation excessive d'une zone verte, abritant des espèces protégées.
- Refus d'un immeuble R+2 en plein centre-ville, à moins de 500 mètres de l'église, dans une parcelle qui accueille des bâtiments historiques comme un pigeonnier toulousain et une ancienne grange.
- Refus de constructions situées à moins de 10 mètres de mes fenêtres, ce qui nuirait à ma tranquillité et à la valeur de mon bien.
- Refus de la congestion routière, avec une rue Cazeneuve bloquée et un chemin Préjugé saturé aux heures de pointe.
- Refus d'un passage cycliste au-dessus du Binos, qui mettrait en danger cyclistes et enfants se rendant au collège par des voies peu sécurisées.
- Refus d'une densification excessive, avec 70 logements et 140 véhicules, inadaptée à ce secteur résidentiel.
- Refus de l'insécurité civile et des bruits causés par une densification mal planifiée sur une parcelle étroite.

Cette parcelle entre la rue Cazeneuve et le chemin de préjugé, en bordure du Binos, est un îlot de verdure remarquablement préservé. Il est essentiel qu'un projet immobilier réfléchi et respectueux de l'environnement, du patrimoine et des riverains soit envisagé.

De plus, le préfet a déjà émis un avis défavorable sur ce projet, comme le confirment les avis du PPA et de la MRAE.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Didier GARCIA
